

**DEPARTEMENT DE PEDAGOGIE  
Parcours conjoint DE/DNSPM**

**Concours d'entrée 18 mars 2023.  
Commentaire de texte**

Vous traiterez le texte n°1 ou le texte n°2 au choix.

**Texte n° 1**

N'importe quelle méthode d'enseignement musical devrait inscrire parmi ses procédés d'enseignement-apprentissage le principe d'inclusion, et peut-être le proposent-elles toutes, dans une certaine mesure. Dans *Le rythme, la musique et l'éducation*, Dalcroze (1967, p. 18) dit avec une extrême franchise en parlant des enfants ne possédant pas « la voix et l'oreille juste » qu'il faut les « éliminer [du cours] comme on dispense les aveugles des exercices de tir et les culs-de-jatte des leçons de gymnastique ». Dalcroze (1967, p. 24) parle également de « ne pas autoriser à continuer les études musicales » pour ces « cas d'infirmité », ne proposant de toute évidence qu'une interdiction comme alternative. Il est vrai que les affirmations de Dalcroze sont clairement datées et il est bien possible qu'aujourd'hui lui-même ne se permettrait pas d'énoncer de tels propos. Dans la préface de son livre, il explique avoir décidé de conserver certaines positions qui furent abandonnées par la suite, afin que ces contradictions puissent apporter quelques enseignements à ses lecteurs. Le fait est que ces idées ont bien eu cours dans sa pratique et, bien que la majorité des enseignants en musique s'oppose clairement à cette attitude actuellement, ma préoccupation, au moment où je suis entré dans le processus d'élaboration d'une méthodologie pour l'enseignement-apprentissage de la musique, a été de faire en sorte qu'il n'y ait pas d'« élimination des cas d'infirmités ». Au contraire il m'a semblé important que les élèves en difficulté aient le sentiment d'être « capables », car se sentir « incapables » les amèneraient avec le temps à abandonner leurs efforts, à « s'auto-éliminer ».

Sans doute, mon constat le plus important en ce sens est-il, pour autant qu'on puisse en juger, que personne n'est à l'abri de se voir attribuer cette fâcheuse étiquette. L'idée du fameux « don de naissance », que l'on aurait ou non pour la musique, est extrêmement dangereuse et n'a été utilisée que par des enseignants ayant de grandes difficultés à exercer leur métier.

Lucas CIAVATTA, *O Passo « Le Pas » Musique et Education*, éditions Symétrie, Lyon, 2022, page 11

Vous développerez la réflexion que vous inspirent les propos de Luca CIAVATTA, musicien brésilien, pédagogue, chercheur, créateur de la méthode d'éducation musicale O Passo, à propos de l'inclusion.

Vous aurez soin de vous exprimer de façon claire et argumentée, en vous appuyant sur des exemples précis et des références pertinentes, sans vous limiter à la musique.

Pour vous aider, voici trois questions, que vous pouvez traiter ou non.

**Questions :**

1. En quoi « l'idée du fameux « don de naissance » », pose problème selon Ciavatta, ? Souscrivez-vous aux propos de l'auteur ?
2. Au regard de votre expérience et de votre vision des pratiques pédagogiques actuelles, que pensez-vous de la démotivation apportée par le sentiment de se sentir « incapables » ?  
Quelles pistes pourriez-vous en retenir pour votre futur enseignement ?
3. Plus généralement, quels sont les enjeux et les conséquences de l'inclusion au sein de l'enseignement artistique ?

**DEPARTEMENT DE PEDAGOGIE  
Parcours conjoint DE/DNSPM**

**Concours d'entrée 18 mars 2023.  
Commentaire de texte**

Vous traiterez le texte n°1 ou le texte n°2 au choix.

**Texte n° 2**

La première plus-value que les outils numériques peuvent apporter réside dans le fait d'envisager un format de cours différent. Comme je l'expliquais dans mon premier ouvrage, le modèle historique d'enseignement est toujours un modèle ancré dans nos pratiques. Bien sûr, les établissements se sont ouverts à d'autres pratiques également, que ce soit sur le fond ou sur la forme, mais jusqu'à la crise sanitaire, il n'était pas vraiment question de revoir l'organisation des cours et d'imaginer en repenser le format et par conséquent le lieu et les modalités de transmission.

Pourtant le numérique possède des caractéristiques qui rendent cela possible : la capacité à repousser les frontières géographiques – cette limite physique de l'établissement et de la salle de classe – et celles du temps, en permettant notamment l'accès des ressources dématérialisées, individuellement et collectivement, à n'importe quelle heure et à volonté. Cette capacité offre donc la matière à redéfinir l'organisation d'un cours puisqu'il est aujourd'hui possible d'envisager une temporalité différente, voire un rythme d'apprentissage modulable.

Nicolas Stroesser évoque ce potentiel qui se heurte à la forme scolaire décrite précédemment.

« Tous ces outils numériques peuvent permettre d'augmenter le potentiel didactique, à condition d'être bien utilisés, et sans non plus y céder par facilité ou par aveuglement. Ce qui est sûr, c'est que leur usage remet profondément en question cette forme scolaire encore très basée sur le primat du cours individuel et de la relation descendante entre professeur et son élève. » (Entretien avec Nicolas Stroesser\*, 10 février 2022)

Naturellement, au-delà d'une réorganisation en tant que telle, c'est bien ce que cela peut apporter à l'élève ou au groupe dont il est question.

Marie-Aline BAYON, *L'enseignement spécialisé de la musique et le numérique après la crise sanitaire – vers un établissement connecté ?* éditions L'Harmattan, Paris, 2022, page 99

- Nicolas Stroesser, directeur du CRR de Metz.

Après avoir commenté ce texte en dégageant le postulat de l'auteure, et en reformulant son argumentation, mettez-le en question à partir d'exemples précis et de références pertinentes, qui permettent éventuellement d'attribuer à la notion de plus-value numérique des apports que vous vous attacherez à définir.

Pour vous aider, voici trois questions, que vous pouvez traiter ou non.

**Questions :**

1. Quel rôle, selon l'auteure, le numérique peut-il jouer dans le format et l'organisation d'un cours ?
2. Marie-Aline Bayon interroge dans ce texte « la relation descendante entre professeur et son élève ». Quelles sont les problématiques et les enjeux que cela soulève ? En quoi, selon vous, le numérique peut-il faire évoluer cette relation descendante ?
3. Plus généralement, en vous basant sur votre propre expérience que pourraient apporter à l'élève ou au groupe l'utilisation des outils numérique ?